

Que va bien dire la CNIL ?

Date : 21 août 2020

A l'approche du 2d tour des dernières élections municipales, beaucoup de rennais s'étaient émus de l'utilisation de leur numéro de téléphone à des fins politiques, sans jamais avoir donné leur consentement pour cela.

J'ai moi-même été l'un des 89.000 destinataires d'un sms issu de la location à la société ADREXO d'une base de données personnelles, pour un montant de 17.000 euros enregistrés en frais de campagne et donc supportés par l'ensemble des contribuables.

Je m'en étais ouvert [ICI](#) et [LA](#).



Un colistier - conseiller du Président de l'Assemblée Nationale, propulsé par la suite conseiller municipal du fait de la démission surprise de la candidate élue par les rennais - s'était courageusement empressé d'écarter ici (et ailleurs) toute éventuelle responsabilité de la liste « Révéler Rennes » dans ce démarchage téléphonique.



Olivier Dulucq

23 juin 2020 à 0 h 09 min Modification

Si on avait su vous imaginez bien que nous n'aurions pas dépensé 20 centimes pour convaincre celui qui consacre son temps libre à traquer la moindre de nos failles voire à découvrir des complots et autres subterfuges quand il n'y a rien.

Vous êtes donc la démonstration ad absurdo que nous ne sommes pas en possession de votre nom ou votre téléphone et que c'est bien que dans un cadre strictement légal qu'un prestataire à qui vous aviez confié directement ou indirectement votre numéro de portable vous a envoyé ce sms, dans un démarchage non commercial et en vous proposant de mettre fin à ce démarchage.

Ce qui est développé par Ouest-France.

Nous n'aurions pas investi 20 cts mr Jehannin. Vous êtes infiniment plus précieux ! A vos yeux.

Je souhaite aujourd'hui saluer la ténacité de [Thierry Joffredo](#) qui a souhaité dépasser l'indignation qui s'était exprimée sur les réseaux sociaux.

Sa plainte déposée auprès de la CNIL fin juillet a été jugée recevable et est en phase d'instruction.

Si le sujet vous intéresse, je vous invite à prendre connaissance d'[un article](#) signé Politistution, qui a été publié ce 17 août sur www.alter1fo.com « *le magazine citoyen rennais* ».

Il nous rappelle que : « *quand on consent à fournir son numéro de téléphone, c'est pour une finalité précise et quand on consent à le donner pour une finalité commerciale ce n'est pas pour une finalité politique* ».